

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 14 septembre 2016 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna,
vice-président

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de
presse au cabinet du maire
Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Daniel Bélec, directeur du cabinet du maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Lison Lefebvre, trésorière

CE-2016-1144-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2016-1145-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2016-1146-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 7 SEPTEMBRE 2016

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 7 septembre 2016, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Pierre Archambault.

CE-2016-1147-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA PLAINE INC. / 13 JUILLET 2016

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- du Conseil d'administration de la Société de développement industriel de La Plaine inc. du 13 juillet 2016.
-

CE-2016-1148-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif du 23 août 2016 ;
- de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation) du 30 août et du 2 septembre 2016.

CE-2016-1149-DEC PATROUILLE ENVIRONNEMENTALE / BILAN DE MI-SAISON

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a octroyé une somme de 7 800\$ en 2016 pour la mise en place d'un patrouilleur supplémentaire pour assurer une sensibilisation adéquate sur l'utilisation de l'eau;

ATTENDU le succès obtenu avec cette initiative;

ATTENDU la recommandation numéro DDETC-2016-08-23/01 de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif concernant la participation de la RAIM, pour l'année 2017, au financement de la patrouille environnementale ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif, qu'une demande soit faite à la RAIM afin qu'elle participe, pour l'année 2017, au financement de la patrouille environnementale pour inclure un volet de sensibilisation sur l'utilisation rationnelle de l'eau pour une somme de 7 800\$.

Que copie de la présente soit transmise à la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM).

CE-2016-1150-DEC PROJET PILOTE / COLLECTE DES MATIÈRES PUTRESCIBLES

ATTENDU la demande faite par plusieurs citoyens à proximité des secteurs où se déroule le projet pilote de collecte des matières putrescibles afin de pouvoir y participer;

ATTENDU QUE le fournisseur est disposé à offrir le service sans frais;

ATTENDU QUE le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu possède des bacs roulants en quantité suffisante pour répondre à la demande;

ATTENDU la recommandation numéro DDETC-2016-08-23/02 de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif concernant l'élargissement du projet pilote de la collecte des matières putrescibles ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif, que le comité exécutif autorise le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à élargir le périmètre du projet pilote selon la note produite par ce service et datée du 9 septembre 2016.

**CE-2016-1151-DEC CORDEM / INSTALLATION D'UN NICOIR À
HIRONDELLES**

ATTENDU QUE la population de l'hirondelle noire est en chute drastique au Québec;

ATTENDU QUE plusieurs organismes de conservation de réputation travaillent actuellement à la conservation de l'espèce (Regroupement Québec Oiseaux, Association des amateurs d'hirondelles du Québec, Nature Québec, Observatoire d'Oiseaux de McGill, Nature-Action Québec);

ATTENDU QUE les nichoirs situés sur le domaine public ont le potentiel d'avoir une plus grande pérennité que ceux situés sur le domaine privé;

ATTENDU QUE le Club d'ornithologie de la région des Moulins (CORDEM), en collaboration avec le Regroupement Québec Oiseaux, a identifié un emplacement optimal au parc Donat-Belisle pour installer un nichoir à hirondelles noires;

ATTENDU QUE le CORDEM prévoit acquérir et entretenir le nichoir et qu'il demande la participation de la Ville pour l'installation, la conception et l'installation d'un panneau d'interprétation;

ATTENDU la recommandation numéro DDETC-2016-08-23/03 de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif concernant l'installation d'un nichoir à hirondelles au parc Donat-Belisle ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif, que le comité exécutif autorise le service du développement durable et de l'environnement à prendre en charge le projet d'installation du nichoir ainsi que la conception et l'installation d'un panneau d'interprétation au parc Donat-Belisle.

**CE-2016-1152-DEC ÉCO-NATURE ET BANQUE TD / JARDIN DE
POLLINISATEURS**

ATTENDU la demande de partenariat déposée par l'organisme Eco-Nature le 5 août 2016 pour un projet de mise en place d'un jardin pour pollinisateurs;

ATTENDU QUE la contribution de la Ville de Terrebonne consiste à fournir un terrain dans le secteur Lachenaie, de fournir le paillis, le terreau et l'entretien annuel du jardin pour les années subséquentes et de procéder à la mise en place d'un panneau d'interprétation;

ATTENDU QUE la bande végétalisée sur la rue des Becs-Scie est un endroit approprié pour implanter un tel jardin et qu'un autre emplacement pourrait être choisi, le cas échéant;

ATTENDU la recommandation numéro DDETC-2016-08-23/04 de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif concernant la mise en place d'un jardin de pollinisateurs sur la bande végétalisée sur la rue des Becs-Scie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif, que le comité exécutif autorise l'organisme Éco-Nature à procéder à la mise en place d'un jardin de pollinisateurs sur la bande végétalisée sur la rue des Becs-Scie.

QUE la Direction de l'entretien du territoire et le service du développement durable et de l'environnement de la Direction de l'urbanisme durable soient et sont autorisés à collaborer à la mise en place du panneau d'interprétation et assurer l'entretien du jardin.

CE-2016-1153-REC REQUÊTES DE SIGNALISATION / 30 AOÛT 2016

Il est unanimement résolu, suite à la recommandation du comité de circulation en date du 30 août 2016, de recommander au conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE

DÉTAIL

CC-2016-08-30/02	Installation de panneaux « Virage en « U » interdit » face au CPE situé sur l'avenue du Terroir.
CC-2016-08-30/03	Interdiction de stationnement sur le côté sud de la rue Philias-Mathieu.
CC-2016-08-30/04	Ajout des lignes d'arrêt dans les deux (2) directions sur la rue René-Sauvageau, aux intersections des rues François-Cotineau, de la Sœur-Marie-Rose, Joseph-Vaillancourt, Guillaume-Leclerc et Mathieu-Hubou ; Remplacer les lignes de queue sur la rue René-Sauvageau par une seule ligne axiale entre les rues de la Sœur-Marie-Rose et Mathieu-Hubou ; Remplacer les lignes de queue sur la rue de la Sœur-Marie-Rose par une seule ligne axiale entre les rues François-Cotineau et De La Chesnaye ; Implanter une traverse piétonnière à l'angle des rues René-Sauvageau et Joseph-Vaillancourt afin d'accéder au parc Louis-Laberge.
CC-2016-08-30/06	Interdiction de stationnement devant le 3840, rue Georges-Corbeil, sur une distance de dix (10) mètres de chaque côté de l'entrée charretière.
CC-2016-08-30/07	Interdiction de stationnement du côté ouest de la rue Lapointe, du chemin du Coteau jusqu'à la première entrée charretière.
CC-2016-08-30/08	Interdiction de stationnement face au 1555, rue de l'Opinaca, sur une distance de cinq (5) mètres de chaque côté de l'entrée charretière.

CE-2016-1154-REC CIRCULATION / RUE CAMUS

ATTENDU le dépôt de la requête numéro REQ-2015-973 au comité de circulation demandant de trouver des pistes de solution pour régler la problématique de circulation sur la rue Camus, entre la place Camus et la rue Jean-Paul-Riopelle;

ATTENDU QU'avec la présence d'une piste multifonctionnelle du côté est et une voie de stationnement du côté ouest, il reste seulement cinq (5) mètres de largeur pour la circulation automobile dans les deux (2) sens de la rue Camus;

ATTENDU QUE malgré les nombreux efforts déployés par la Ville de Terrebonne au cours des dernières années pour rendre la rue Camus sécuritaire pour tous les usagers, dont l'implantation de mesures de modération de la circulation, la problématique reliée à la sécurité n'a toujours pas été résolue;

ATTENDU QUE plusieurs élèves empruntent à pied la piste multifonctionnelle de la rue Camus afin de joindre le corridor piétonnier donnant accès à l'école primaire Marie-Soleil-Tougas;

ATTENDU QUE des citoyens résidant sur la rue Camus ont déposé une pétition d'une soixantaine de noms lors de la séance régulière du conseil municipal du 13 octobre 2015, demandant à la ville d'augmenter la sécurité sur la rue Camus;

ATTENDU QUE les citoyens, dans la lettre accompagnant leur pétition, suggèrent notamment d'instaurer un sens unique sur la rue Camus;

ATTENDU QU'avant d'implanter une telle mesure, il importait de connaître les impacts sur la circulation pour l'ensemble du secteur concerné;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-12-DEC, adoptée le 13 janvier 2016, mandatant la Direction du génie et projets spéciaux afin d'obtenir une étude de circulation concernant la rue Camus et les rues environnantes afin de dresser un portrait global de la situation et de proposer des solutions pour régler la problématique reliée à la sécurité dans le secteur ;

ATTENDU QUE la firme CIMA+ a produit un avis technique de circulation portant sur la mise à sens unique de la rue Camus;

ATTENDU QUE la firme CIMA+ confirme, dans son rapport final déposé le 7 juillet 2016, la faisabilité technique d'instaurer un sens unique sur la rue Camus;

ATTENDU QUE, selon les analyses de débits véhiculaires effectuées par le consultant, les patrons de circulation dominants indiquent que le sens unique doit être instauré en direction nord sur la rue Camus;

ATTENDU QUE le comité de circulation a étudié plusieurs autres scénarios envisageables pour régler la problématique de circulation sur la rue Camus, dont le maintien de la circulation à double sens;

ATTENDU le document de travail intitulé « Résumé des alternatives de configuration des voies pour la rue Camus » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux;

ATTENDU QUE les coûts pour l'installation de la signalisation, le marquage au sol et le déplacement des mesures de modération sont estimés à 17 000\$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE le conseiller municipal du district # 4 est favorable à l'implantation d'un sens unique en direction nord sur la rue Camus;

ATTENDU QUE le conseiller municipal du district # 4 a consulté les citoyens des rues Camus et Johanne lors d'une tournée de porte-à-porte;

ATTENDU QUE l'instauration d'un sens unique demeure une mesure exceptionnelle pour régler une problématique exceptionnelle;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2016-09-02/011 du comité de circulation de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes concernant la circulation automobile sur la rue Camus ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de circulation de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes, que le comité exécutif recommande au conseil municipal la mise à sens unique de la rue Camus en direction nord, tel que proposé dans l'option # 4 figurant dans l'avis technique de la firme CIMA+. Le réaménagement implique:

- La préservation de la largeur de rue existante (10 mètres);
- Une voie de circulation de 3,5 mètres;
- Une allée de stationnement de rive de 2,5 mètres du côté ouest;
- L'aménagement d'une piste multifonctionnelle de 4 mètres du côté est;

QUE des panneaux « défense de s'arrêter » soient installés du côté est de la rue Camus, en remplacement des panneaux « défense de stationner ».

QUE la Direction du génie et projets spéciaux soit et est mandatée afin d'analyser la pertinence de procéder à une deuxième phase de travaux visant à renforcer la traverse piétonnière donnant accès à l'école primaire Marie-Soleil-Tougas et à présenter ses recommandations au comité de circulation.

CE-2016-1155-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 214 477,54\$ préparée le 8 septembre 2016.

CE-2016-1156-REC MODIFICATION / GRILLE D'ÉVALUATION / SERVICES PROFESSIONNELS D'AUDITEURS EXTERNES / EXERCICES 2016-2018

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 600-12-2015, adoptée le 14 décembre 2015, nommant des personnes à siéger sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres pour les services professionnels d'un vérificateur externe pour les exercices financiers 2016, 2017 et 2018 et nommant également Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances, à agir comme secrétaire du comité;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 50-02-2016, adoptée le 8 février 2016, nommant Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, afin d'agir à titre de secrétaire du comité de sélection en lieu et place de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une grille d'évaluation distincte afin de refléter la nature du mandat et l'importance des personnes clés proposées au mandat à titre d'associé, de directeur et de responsable;

ATTENDU QU'il y a lieu que les personnes clés proposées puissent exprimer leur vision afin de bien évaluer leur compréhension du mandat, et ce, par une courte présentation vidéo à l'intention des membres du comité d'évaluation des soumissions;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif recommande au conseil d'adopter la grille d'évaluation suivante :

GRILLE D'ÉVALUATION – SERVICES PROFESSIONNELS

	<u>Points*</u>
Proposition technique – critères d'évaluation	
1. Qualification et expérience du soumissionnaire	30
2. Qualification et expérience de l'associé responsable	15
3. Qualification et expérience du directeur responsable de la planification et du déroulement des activités d'audit externe	10
4. Qualification et expérience du responsable du dossier	10
5. Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique et capacité de relève	10
6. Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	10
7. Compréhension du mandat professionnel	15
Sous-total de la pondération technique**	100
Proposition financière	
8. Prix de la proposition (avant taxes)	Prix
Sous-total prix	

Pondération finale

[(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix _____

* Maximum de points attribués aux critères

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70.

Que le comité exécutif recommande au conseil d'annuler la résolution numéro 600-12-2015 créant le comité de sélection.

Que le comité de sélection soit créé selon le règlement numéro 669 déléguant à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former un comité de sélection pour tout appel d'offres en utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres.

Que la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-1494-REC soit et est modifiée en conséquence.

CE-2016-1157-DEC ÉVALUATION / CLASSIFICATION / FONCTIONS CADRES / DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE

ATTENDU la demande d'évaluation des fonctions de postes nouvellement créés à la Direction de l'urbanisme durable, soit :

- ▶ Chef de service, permis, inspection et requêtes ;
- ▶ Chef de service, planification urbaine et réglementation ;

ATTENDU les demandes de réévaluation soumises au comité d'évaluation pour certains postes à la Direction de l'urbanisme durable, soit :

- ▶ Conseiller principal, recherche et innovation ;
- ▶ Conseiller en urbanisme ;
- ▶ Coordonnateur, planification urbaine ;
- ▶ Inspecteur-chef, permis, inspection et requêtes ;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation des fonctions cadres a procédé à l'étude des demandes soumises et qu'il recommande le classement suivant pour les fonctions mentionnées ci-dessous, à savoir :

Titre	Direction	Classe
Chef de service, permis, inspection et requêtes (<i>nouveau poste</i>)	urbanisme durable	7
Chef de service, planification urbaine et réglementation (<i>nouveau poste</i>)	urbanisme durable	7
Conseiller principal, recherche et innovation	urbanisme durable	4
Conseiller en urbanisme	urbanisme durable	3
Coordonnateur, planification urbaine	urbanisme durable	4
Inspecteur-chef, permis, inspection et requêtes	urbanisme durable	3

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité d'évaluation, d'entériner les évaluations des fonctions ci-dessus énumérées.

CE-2016-1158-DEC NOMINATION / CHEF DE SERVICE, PERMIS, INSPECTIONS ET REQUÊTES / DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE

ATTENDU l'ouverture du poste de chef de service, permis, inspections et requêtes à la Direction de l'urbanisme durable ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Marie-Josée Chicoine ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, de nommer Mme Marie-Josée Chicoine à titre de chef de service, permis, inspections et requêtes à la Direction de l'urbanisme durable, à compter du 15 septembre 2016, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de Mme Chicoine soit fixé à l'échelon 9 de la classe 7, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2016-1159-DEC NOMINATION / CHEF DE GROUPE / ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l'affichage du poste de chef de groupe au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Richard Morneau au poste de chef de groupe au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 19 septembre 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2016-1160-DEC NOMINATION / CAISSIER (PISCINE) / DIRECTION
DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de caissier (piscine) à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer M. Jean-Bruno Godin au poste de caissier (piscine) à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 19 septembre 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective du personnel salarié syndiqué de la piscine en vigueur.

**CE-2016-1161-DEC NOMINATION / CHEF DE SERVICE,
PLANIFICATION URBAINE ET RÉGLEMENTATION
/ DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE**

ATTENDU l'ouverture du poste de chef de service, planification urbaine et réglementation à la Direction de l'urbanisme durable ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Éliane Lessard ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, de nommer Mme Éliane Lessard à titre de chef de service, planification urbaine et réglementation à la Direction de l'urbanisme durable, à compter du 15 septembre 2016, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de Mme Lessard soit fixé à l'échelon 3 de la classe 7, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2016-1162-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / PERMISSION /
HYDRO-QUÉBEC / 1402-024-349799 / LOTS
2 888 561 ET 4 606 435 DU CADASTRE DU
QUÉBEC**

ATTENDU la relocalisation de l'émissaire pluvial en raison de la construction de la résidence Adhémar Dion ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-861-DEC, adoptée le 22 juin 2016, acceptant la soumission de la société Groupe Solex inc. pour des travaux d'installation d'une chambre d'isolement et vanne murale au cours d'eau de la Coulée ;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés sous une ligne électrique aérienne existante, et ce, à même une servitude consentie à la société Hydro-Québec;

ATTENDU QU'une permission doit être accordée par la société Hydro-Québec pour la réalisation des travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la « Permission de voirie » numéro 1402-024/349799 préparée par la société Hydro-Québec pour la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus.

Une copie de ladite entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2016-1163-DEC SOUMISSION / RENOUVELLEMENT / CONTRAT (3 MOIS) / ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1184-DEC, adoptée le 25 septembre 2013, acceptant la soumission de la société Office Max – Grand & Toy ltée pour l'achat de fournitures de bureau (bordereau « A ») (SA13-9063) ;

ATTENDU les résolutions numéros CE-2014-996-DEC et CE-2015-1009-DEC renouvelant ledit contrat pour chacune des années ;

ATTENDU QUE la dernière période de renouvellement prenait fin le 8 septembre 2016 en vertu de l'article 8 du cahier des charges spécifiques ;

ATTENDU QUE la mise en place du processus menant à un nouvel appel d'offres est en cours ;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le contrat de fournitures de bureau avec le fournisseur actuel pour une durée de trois (3) mois ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 8 septembre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la prolongation du contrat intervenu avec la société Office Max – Grand & Toy ltée concernant l'achat de fournitures de bureau, et ce, pour une période de trois (3) mois, pour une somme de 17 500\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0426 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2016-1164-DEC SOUMISSION / FOURNITURE D'IMPRESSION PAPIER EN-TÊTE, ENVELOPPE ET CARTES D'AFFAIRES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture d'impression papier en-tête, enveloppe et cartes d'affaires pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA16-9026) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 10 août 2016 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 30 août 2016, à savoir :

(t.t.c.)

	Lot 1 (enveloppes)	Lot 2 (papier en-tête et cartes d'affaires)
Les entreprises Alain Morrier ltée – Copie AM	32 422,66\$ corrigé	21 137,87\$ corrigé
Les imprimés administratifs Continuum ltée	33 088,65\$	13 702,40\$
Micro Compo inc.	49 123,63\$ corrigé	22 472,61\$ corrigé

ATTENDU QUE la soumission de la société Les entreprises Alain Morrier Ltée –Copie AM s’est avérée la plus basse conforme pour le lot 1 selon le rapport daté du 30 août 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l’approvisionnement à la Direction de l’administration et finances ;

ATTENDU QUE la soumission de la société Les imprimés administratifs Continuum Ltée s’est avérée la plus basse conforme pour le lot 2 selon le rapport daté du 30 août 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l’approvisionnement à la Direction de l’administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 12 septembre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l’entretien du territoire, d’accepter les soumissions suivantes :

- de la société **LES ENTREPRISES ALAIN MORRIER LTÉE – COPIE AM**, datée du 25 août 2016, pour la fourniture d’enveloppes (lot 1), le tout pour un montant total de 28 199,75\$ (taxes en sus) ;
- de la société **LES IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS CONTINUUM LTÉE**, datée du 29 août 2016, pour la fourniture de papier en-tête et cartes d’affaires (lot 2), le tout pour un montant total de 11 917,73\$ (taxes en sus) ,

et ce, pour un contrat d’une durée d’un (1) an, à compter du 14 septembre 2016, avec deux (2) options de renouvellement. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0425 émis par l’assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2016-1165-DEC AUTORISATION / TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l’entretien du territoire, que le comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 16 700\$ du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-306 (affectation – excédent de fonctionnement affecté hygiène du milieu) au poste budgétaire numéro 1-02-414-02-523 (entretien machinerie et équipements), et ce, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2016-0420 émis par l’assistante-trésorière et joint à la présente.

CE-2016-1166-DEC AUTORISATION / APPEL D’OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE PAVAGE / COUCHE DE BASE / BOULEVARD CARMEL, ENTRE LA RUE DE BRIANÇON ET L’AVENUE URBANOVA

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 384-07-2015, adoptée le 6 juillet 2016, acceptant la soumission de la firme CIMA+ S.E.N.C. pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux en résidence, travaux de pavage, de bordures, de trottoirs, d’éclairage de rue et d’aménagements paysagers sur l’avenue Pierre-Dansereau, entre l’avenue Urbanova et la rue Marcel-De La Sablonnière, ainsi que sur le boulevard Carmel, entre l’avenue Urbanova et la rue de Briançon;

ATTENDU QUE les travaux de construction d’égouts sanitaire et pluvial, d’aqueduc et de fondation de chaussée ont été réalisés et que la circulation est maintenant permise sur le boulevard Carmel entre la rue de Briançon et de l’avenue Urbanova;

ATTENDU QU’il y a lieu de procéder à un appel d’offres public pour les travaux.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphane Larivée, ing., directeur-adjoint du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **Les travaux de pavage de la couche de base sur le boulevard Carmel, entre la rue de Briançon et l'avenue Urbanova** » (référence : règlement 514-1).

**CE-2016-1167-DEC ENTENTE / AMT / PARTAGE DES RESPONSABILITÉS /
EXPLOITATION DE LA VOIE RÉSERVÉE AUX
AUTOBUS / TERMINUS DE L'AMT À TERREBONNE /
CHEMIN DE LA CÔTE DE TERREBONNE**

ATTENDU le projet de voie réservée de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) prévu en 2017 sur côte de Terrebonne devant le terminus;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-805-DEC, adoptée le 15 juin 2016, recommandant l'option 1, soit d'effectuer des travaux mineurs pour avoir une voie réservée pour autobus ;

ATTENDU QUE l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a complété ses plans et devis et qu'elle est prête afin d'aller en soumission pour les travaux qui seront effectués au printemps 2017;

ATTENDU QUE l'Agence métropolitaine de transport (AMT) demande une entente de partage des responsabilités liées à l'exploitation de la voie réservée aux autobus sur côte de Terrebonne;

ATTENDU QUE cette entente prévoit de façon générale à veiller à l'entretien de la route, du trottoir, du déneigement et de la signalisation, pratique déjà établie par la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphane Larivée, ing., directeur-adjoint du génie et projets spéciaux, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente relative au partage des responsabilités liées à l'exploitation de la voie réservée aux autobus dans le secteur entre l'entrée du stationnement incitatif et le terminus de Terrebonne sur le chemin de la côte de Terrebonne à Terrebonne à intervenir entre la Ville de Terrebonne et l'Agence métropolitaine de transport (AMT).

**CE-2016-1168-DEC AVIS D'ENTRAVE / TRAVAUX / REMPLACEMENT DE
PAVAGE / BOULEVARD LAURIER ET DIVERSES RUES
LOCALES / PROGRAMME TECQ III**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 376-08-2016, adoptée le 15 août 2015, acceptant la soumission de la société Uniroc Construction inc. pour les travaux de remplacement de pavage du boulevard Laurier (entre la rue Gauthier et la limite de la ville de Terrebonne) et de rues diverses pour un montant de 2 858 721,03\$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE le projet nécessite le remplacement de deux (2) ponceaux transversaux (diamètre de 1500 mm et 2100 mm) sur le boulevard Laurier;

ATTENDU QUE les travaux de remplacement de ponceaux nécessitent la fermeture complète du boulevard Laurier;

ATTENDU QU'un plan de communication aux citoyens touchés par les travaux est en cours de préparation ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphane Larivée, ing., directeur-adjoint du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la fermeture du boulevard Laurier, entre 19h et 5h, du 19 au 30 septembre 2016, avec l'utilisation d'un chemin de détour afin de permettre à la firme Uniroc Construction inc. de réaliser les travaux de remplacement de ponceaux sur le boulevard Laurier.

Que la circulation soit déviée selon le plan de signalisation joint à la présente résolution pour en faire intégrante.

CE-2016-1169-DEC MÉDIATION / PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉCHANGEUR RELIANT L'AUTOROUTE 640 À L'AVENUE URBANOVA / BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a déposé le 25 juillet 2016 un argumentaire pour le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre de la médiation pour le projet de construction d'un échangeur reliant l'autoroute 640 à l'avenue Urbanova ;

ATTENDU QUE le BAPE a transmis à la Ville de Terrebonne le 31 août 2016 la réponse du ministère de la Défense nationale considérant la proposition de la Ville inadéquate et demandant d'amender l'étude d'impact;

ATTENDU QUE, dans ces circonstances, il n'est donc pas possible pour la Ville de Terrebonne de donner suite aux demandes formulées par le MDN dans sa correspondance du 31 août dernier;

ATTENDU QUE la Ville est d'avis que le MDDELCC est la seule et unique autorité ayant juridiction pour l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact, de même que pour l'examen et l'autorisation du projet d'échangeur;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, ing., directeur du génie et projets spéciaux, et M. Marc Léger, chef du service du développement durable et de l'environnement, que le comité exécutif de la Ville de Terrebonne informe le BAPE qu'elle ne peut donner suite aux demandes formulées par le ministère de la Défense nationale dans sa correspondance du 31 août dernier et laisse le ministre, M. David Heurtel, prendre la décision sur la suite du processus.

CE-2016-1170-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT / GESTION DE L'ÉROSION DU CANAL DE DÉRIVATION DE LA RIVIÈRE MASCOUCHE

ATTENDU QU'un rapport de la firme WSP Canada inc. mentionne qu'il y a un risque de glissement de terrain derrière les résidences de la rue de l'Étiage, le tout initié sous le pont du chemin Saint-Charles, et que la situation requiert une intervention afin de freiner le processus d'érosion et de stabiliser les talus;

ATTENDU QUE, suite à ce rapport, la Ville avait l'intention de procéder à des travaux d'urgence ;

ATTENDU QUE selon l'évaluation de la situation contenue dans les avis techniques final et complémentaire, les ingénieurs du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MDMTET) ne considèrent pas les résidences en danger imminent;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique s'en remet aux conclusions des ingénieurs du MTMDET;

ATTENDU QUE la nature des travaux est assujettie à une étude d'impact sur l'environnement conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement et au règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement pour le projet de la gestion de l'érosion au canal de dérivation de la rivière Mascouche;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne déposera un avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la gestion de l'érosion au canal de dérivation de la rivière Mascouche;

ATTENDU QUE ce mandat est évalué à un montant entre 100 000\$ à 125 000\$ selon les demandes d'intervention lors de l'étude et les questions des groupes et personnes, et si les audiences publiques sont nécessaires;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public, afin de mandater une firme pour la réalisation du mandat ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif autorise la Direction de l'urbanisme durable à procéder à un appel d'offres public pour « **La réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement pour la gestion de l'érosion du canal de dérivation de la rivière Mascouche** ». (référence : règlement d'emprunt 658).

CE-2016-1171-REC NOMINATION / MEMBRES / COMITÉ CONSULTATIF DE TOPONYMIE

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 431-09-2016, adoptée le 12 septembre 2016, adoptant le règlement numéro 665 constituant le comité consultatif de toponymie de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif recommande au conseil la nomination des personnes suivantes pour siéger au comité consultatif de toponymie :

- Mme Marie-Josée Beaupré, conseillère municipale
- Mme Claire Messier, conseillère municipale
- M. Claude Martel, représentant de la Société d'histoire de Terrebonne
- Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
- Mme Éliane Lessard, coordonnatrice, planification urbaine à la Direction de l'urbanisme durable
- M. Simon Sauvé, régisseur au développement culturel à la Direction du loisir et vie communautaire

CE-2016-1172-DEC CRÉATION / BANQUE DE CANDIDATURES / NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QU'il est prévu que le comité consultatif d'urbanisme soit composé de huit (8) membres résidents de la Ville de Terrebonne, et ce, en vertu du règlement numéro 96 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir le poste laissé vacant par M. Laurier Caron ;

ATTENDU QUE la création d'une banque de candidatures serait réalisée selon les étapes suivantes :

1. publication d'un avis de mises en candidature dans le journal local et sur le site internet de la Ville (formulaire à compléter) ;
2. création d'un comité de sélection constitué de deux (2) élus membres du comité consultatif d'urbanisme et d'un (1) fonctionnaire ;
3. entrevue avec les candidats retenus ;
4. dépôt d'un rapport de recommandation au conseil municipal ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif mandate la Direction de l'urbanisme durable afin de coordonner la création d'une banque de candidatures pour la nomination de membres du comité consultatif d'urbanisme selon les étapes mentionnées ci-dessus.

CE-2016-1173-DEC SOUMISSION / SERVICE DE RELIURE POUR LES VOLUMES DES BIBLIOTHÈQUES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le service de reliure pour les volumes des bibliothèques pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA16-6022) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 10 août 2016 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 30 août 2016 à 11 h 10, à savoir :

Reliures Caron & Létourneau ltée 44 644,85\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Reliures Caron & Létourneau ltée s'est avérée conforme selon le rapport daté du 30 août 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 9 septembre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la société **RELIURES CARON & LÉTOURNEAU LTÉE**, datée du 24 août 2016, pour le service de reliure pour les volumes des bibliothèques, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an, à compter du 15 septembre 2016, avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant annuel de 38 830,05\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0419 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2016-1174-DEC DEMANDE DE FERMETURE DE RUE / FÊTE DE VOISINS / RUE DES ANCÊTRES / 17 SEPTEMBRE 2016

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire, selon la politique de fermeture de rue et d'utilisation de chemins publics, de même qu'au nouveau programme de fêtes de voisins, a reçu une (1) demande de réservation :

Date	Heure	Rue	Responsable
Samedi, 17 septembre 2016	de 13h à 22h	des Ancêtres	Mme Kim-Quyên Ngyuên

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'utilisation de la rue mentionnée ci-dessus pour la tenue d'une fête d'enfants, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la durée de l'activité.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords des sites d'activité identifiés ci-dessus.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Produits comestibles et boissons alcoolisées

La vente ou le service de produits comestibles et de boissons alcoolisées est autorisé, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. À cette fin, le responsable doit se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. De plus, le responsable devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur et des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2016-1175-DEC NUIT DES SANS-ABRIS 2016 / 13^e ÉDITION / TRAVAIL DE RUE LE TRAJET / PARC MASSON / 21 OCTOBRE 2016

ATTENDU la demande de l'organisme Travail de rue Le Trajet, au nom du comité organisateur de « La nuit des sans-abri », pour tenir une activité de sensibilisation sur l'itinérance le vendredi 21 octobre 2016 de 13h à 1h ;

ATTENDU QUE l'événement vise à atteindre les objectifs suivants, à savoir :

- Informer et sensibiliser la population à la cause des sans-abri et des personnes à risques d'itinérance;
- Mobiliser et rassembler différents organismes, partenaires de divers milieux et la population en général lors de la nuit pour dénoncer et dire notre indignation devant la pauvreté;
- Manifester notre solidarité avec et en faveur de toutes les personnes qui se réfugient chaque nuit dans la rue;
- Unir les intervenants(es) de la région et la population autour de la réalité de la pauvreté et de l'itinérance.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5, autorise la marche dans le Vieux-Terrebonne organisée par l'organisme Travail de rue Le Trajet, le vendredi 21 octobre 2016 de 13h à 1h selon le trajet suivant :

Départ du parc Masson, boulevard des Braves, rues Saint-Pierre, Chapleau, Chartrand, Bernard, Théberge, Langlois, montée Masson, rue Saint-Louis, boulevard des Braves et retour au parc Masson.

1) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site.

2) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur le site de 13h à 22h.

3) Banderoles ou affiches

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Produits comestibles

Le service et/ou la vente de produits comestibles sont autorisés exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles.

5) Feux

Il est autorisé de faire un feu dans le braséro destiné à cette fin.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur et des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2016-1176-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h45.

Vice-président

Secrétaire